



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BOURGOGNE-  
FRANCHE-COMTÉ

Liberté  
Égalité  
Fraternité

N°10 - 17 DÉCEMBRE 2020

# LETTRE D'INFORMATION

en Bourgogne-Franche-Comté

ENSEMBLE, REDONNONS DU TONUS  
À L'ÉCONOMIE TRICOLEURE



**MARIE-JEANNE FOTRÉ-MULLER** - Directrice régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt

## Une réelle opportunité d'accélérer la transition agro-écologique

L'agriculture et l'alimentation sont au cœur des préoccupations de nos concitoyens, et le plan de relance est une réelle opportunité pour l'ensemble des acteurs du secteur d'accélérer la transition agro-écologique, se tourner vers une alimentation souveraine, locale, et durable :

**Près de 350 M d'euros** seront mobilisés pour renforcer la souveraineté alimentaire, avec un objectif d'augmenter de 40 % les surfaces cultivées par des légumineuses, pour l'alimentation animale ou humaine. La région Bourgogne-Franche-Comté se positionne d'ores et déjà très favorablement sur ce sujet, étant en 2018 au 2ème rang derrière l'Occitanie pour sa surface en soja, mais les perspectives de déploiement sont réelles. Renforcer la souveraineté alimentaire passe également par la modernisation de nos structures d'abattage (17 abattoirs de boucherie sont localisés dans la région) et des bâtiments d'élevage, pour notamment répondre aux enjeux de protection animale. Les animaux de compagnie ne sont pas oubliés : les structures d'accueil des animaux abandonnés pourront être accompagnées, et la médecine vétérinaire solidaire à l'attention des plus nécessiteux confortée.

Les agriculteurs seront accompagnés pour **un montant de près de 450 M d'euros dans la transition agro-écologique**, en utilisant du matériel performant, plantant des haies, réalisant des bilans Carbone, déployant la certification sur l'agriculture biologique ou à haute valeur environnementale (HVE), et en étant intégrés à des projets de filières de l'amont à l'aval, durables et à même d'assurer une juste rémunération de tous les maillons de la filière.

Enfin, **une enveloppe de 200 M d'euros est prévue pour le secteur de la forêt et du bois** et en priorité favoriser le repeuplement : nos forêts souffrent, que ce soit en raison du changement climatique, d'attaques de scolytes; elles sont dans le même temps de réels puits de carbone, et nécessitent d'être régénérées.

Tous les appels à projets seront ouverts d'ici début 2021. Notre région doit être au rendez-vous, ce qui nécessitera, au-delà des services de l'État, la mobilisation de tous : agriculteurs, entreprises agro-alimentaires, collectivités territoriales, entreprises forestières, vétérinaires. Toutes les informations sont disponibles ici :

<https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance>

**200 M d'euros permettront de renforcer une alimentation de qualité, saine et durable : par le déploiement de projets alimentaires territoriaux (13 PAT sont déjà opérationnels dans la région), l'accompagnement des cantines scolaires dans les petites communes, l'alimentation solidaire ....**

# Les Actualités

## LES MISSIONS LOCALES

### ACTRICES DE L'INSERTION DES JEUNES #1JEUNE1SOLUTION

Les 26 missions locales de Bourgogne-Franche-Comté s'engagent aux côtés de l'ensemble des partenaires dans le cadre du plan #1jeune1solution : accès à l'emploi, à l'alternance et à la formation, accompagnement renforcé des jeunes avec le PACEA et la Garantie Jeunes, obligation de formation pour les 16-18 ans, sécurisation des parcours.

Passez en mode  
**avenir!**

Mission Locale :  
une seule adresse pour  
tous vos projets.



En savoir plus sur les missions locales :

<https://vimeo.com/463877686>

Trouver la mission locale la plus proche de chez soi :

<https://missionslocales-bfc.fr/>

## NUMÉRISATION DES PETITES ENTREPRISES

FRANCE RELANCE : « MON COMMERCE CONNECTÉ C'EST SIMPLE ET C'EST MAINTENANT »



**MON COMMERCE CONNECTÉ C'EST  
SIMPLE ET C'EST MAINTENANT SUR  
CLIQUE-MON-COMMERCE.GOUV.FR**



Une TPE sur trois a un site internet. C'est trop peu ! Une stratégie nationale visant à soutenir la numérisation des petites entreprises est mise en place. Développé par le Gouvernement, ce dispositif s'adresse aux commerçants, artisans, professionnels de l'hôtellerie et de la restauration qui souhaitent se numériser et développer rapidement une activité en ligne. Cette plateforme propose des solutions numériques à destination des petites entreprises, labellisées par le Gouvernement, pour créer un site web, mettre en place une solution de logistique/livraison ou de

paiement à distance, rejoindre une place de marché en ligne mettant en avant les commerces de proximité. La plateforme est disponible sur :

[www.clique-mon-commerce.gouv.fr](http://www.clique-mon-commerce.gouv.fr)

## BONUS ÉCOLOGIQUE ET PRIME À LA CONVERSION

Le Gouvernement met en place à compter du 8 décembre 2020 un bonus de 1000 € pour l'achat d'un véhicule électrique d'occasion et confirme la prolongation de six mois des barèmes exceptionnels du bonus écologique et de la prime à la conversion jusqu'au 30 juin 2021.



**ROULONS PLUS PROPRE**  
Le plan climat en action



Cette nouvelle aide, cumulable avec la prime à la conversion, est attribuée pour tout achat d'un véhicule électrique d'au moins 2 ans.

Afin de prendre en compte le second confinement dans le contexte actuel de crise sanitaire, le Gouvernement confirme la prolongation des barèmes exceptionnels du bonus et de la prime à la conversion jusqu'au 30 juin 2021 :

1

- Le montant du bonus écologique est de **7 000€ pour un particulier** et **5 000€ pour un professionnel** pour l'achat ou la location d'un véhicule électrique neuf, et de 2 000€ pour l'achat ou la location d'un véhicule hybride rechargeable de moins de 50 000 euros et dont l'autonomie en mode électrique est supérieure à 50 kilomètres.

2

- Le barème de la prime à la conversion, attribuée pour la mise au rebut d'un véhicule classé Crit'Air 3 ou plus ancien, est le suivant :

**2 500€** pour l'achat ou la location d'un véhicule électrique ou hybride rechargeable dont l'autonomie est supérieure à 50 kilomètres ;

**1 500€** pour l'achat ou la location d'un véhicule thermique Crit'Air 1 ou Crit'Air 2 dont les émissions de CO<sub>2</sub> sont inférieures ou égales à 137 grammes par kilomètre ;

**Doublement** du montant de la prime pour les ménages les plus modestes et les ménages modestes « gros rouleurs ».

## LOGEMENT SOCIAL

### LA BANQUE DES TERRITOIRES SOUSCRIT À 5 M€ DE TITRES PARTICIPATIFS ÉMIS PAR LE BAILLEUR NIÈVRE HABITAT

En souscrivant aux 5 M€ de titres participatifs émis par Nièvre Habitat, la Banque des Territoires accompagne les projets du bailleur départemental et soutient le secteur du logement social dans la Nièvre dans le cadre de son plan de relance. Ce partenariat va permettre à Nièvre Habitat de poursuivre son programme de réhabilitation d'envergure tout en développant de nouveaux programmes. Avec un patrimoine immobilier de plus de 8500 logements, Nièvre Habitat est le 1er bailleur du département.



La production de **486 logements neufs** sur la même période assure le maintien et le renouvellement de l'attractivité du parc existant. Le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) représente **34 % de ces investissements** (sur le quartier politique de la ville de Nevers Banlay : 419 logements démolis, 415 réhabilitations et 100 constructions - 50 sur site et 50 hors site).



Les Programmes de Renouveau Urbains Locaux représentent quant à eux plus de 40 % (Cosne-Cours-sur-Loire, Fourchambault, Imphy, Decize, Magny-Cours).

A travers son plan de relance, qui mobilise plus de 11 Md€ d'investissements en faveur de l'habitat, la Banque des Territoires soutient les programmes de production et de réhabilitation de logements sociaux. Pour ce faire, elle a accéléré la mise en œuvre opérationnelle de son dispositif de titres participatifs porté à 900 M€, sur la période 2020-2022.

## LA PLATEFORME #1JEUNE1SOLUTION : LES SERVICES AUX ENTREPRISES

Accessible depuis le 19 novembre 2020, elle facilite les recherches des jeunes autour des fonctions simples : trouver un emploi ou une formation, participer à un événement, s'engager dans une mission de Service civique, bénéficier d'un accompagnement. Les employeurs peuvent également y trouver les solutions pour les aider à recruter, s'informer sur les mesures qui peuvent les y aider, participer à un des événements et déposer une offre d'emploi. Dans ce cadre, Pôle emploi s'engage à recontacter chaque recruteur dans les 24 heures ouvrées suite au dépôt de l'offre sur le site.

[www.1jeune1solution.gouv.fr/](http://www.1jeune1solution.gouv.fr/)



Retrouvez l'ensemble des mesures du plan de relance

[planderelance.gouv.fr](http://planderelance.gouv.fr)



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BOURGOGNE-  
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*